



15ème législature

Question N° : 45073	De M. Philippe Benassaya (Les Républicains - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance et familles		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique > professions et activités sociales	Tête d'analyse > Salaires impayés - assistantes maternelles	Analyse > Salaires impayés - assistantes maternelles.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Benassaya appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur l'impossibilité pour de nombreuses assistantes maternelles de recouvrer leurs salaires en cas d'impayés. Il souligne que dans de tels cas, ces dernières ne disposent d'aucun recours devant les huissiers afin de rétablir leurs droits ce qui a pour conséquence de les plonger dans une profonde insécurité financière. Face à une telle injustice, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour résoudre ce problème et permettre le recouvrement de ces sommes dues. Il lui demande également de bien vouloir lui faire savoir s'il est ouvert à la création d'un fond de solidarité ou d'indemnisation pour cette profession.